

Concurrence et enjeux autour des minières de Basse Alsace

On a du mal à s'imaginer aujourd'hui ce qu'a pu être l'exploitation du minerai de fer en Basse Alsace au cours des 18^e et 19^e siècles. Les hauts fourneaux, voraces, réclamaient leur nourriture quotidienne que les maîtres de forges leur assuraient : Philippe-Frédéric de Dietrich, dans son ouvrage « *description des gîtes de minerai* », publié en 1789¹ donne des chiffres impressionnants pour la région de Niederbronn.

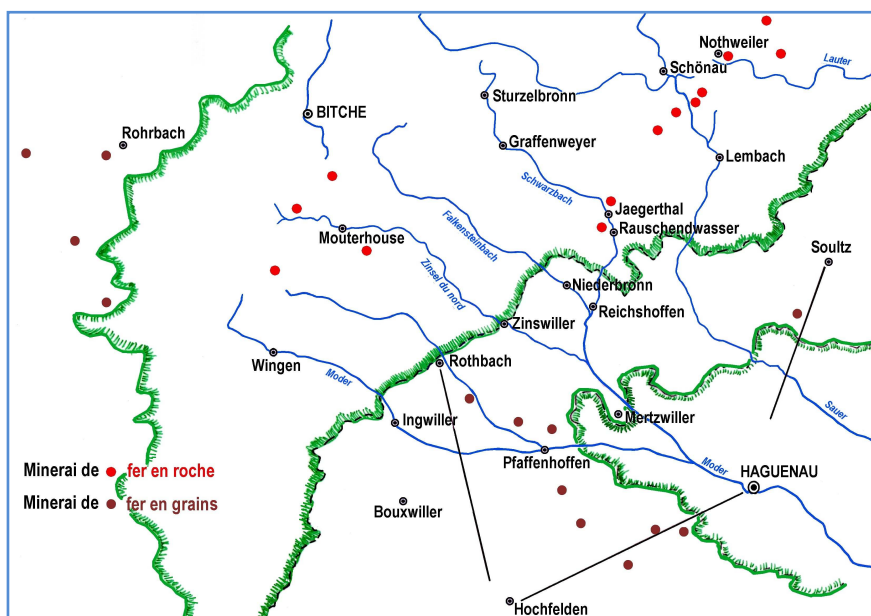
« Les fourneaux consomment annuellement 100 000 cuveaux de mine lavée, ce qui fait 26 millions de livres à 260 livres le cuveau. Les 26 millions de livres représentent 241 200 pieds cube et comme il faut enlever en moyenne 20 pieds de hauteur, cela donne 2 millions de pieds cube à fouiller par an »

Les hauts fourneaux n'étaient pas établis sans la certitude de pouvoir assurer leur approvisionnement en bois et en minerai. Comme les grands propriétaires fonciers qui donnaient les autorisations de les construire étaient les mêmes qui possédaient le sol et les forêts, leur approvisionnement ne soulevait pas de difficultés lors de leur création : le duc de Lorraine pour Mouterhouse, le comte de Hanau pour Jaegerthal, le comte de Linange pour Zinswiller, titulaires des droits féodaux, concédaient la faculté de rechercher la mine et de prélever le bois avec l'autorisation de construire les hauts fourneaux.

A l'origine, le minerai était majoritairement constitué par des « mines en roche² » extrait de galeries profondes taillées à flanc de coteau : Mouterhouse en exploitait à Althorn et au Hochkopf, Schönau à Nothweiler³, Bergzabern et Schlettenbach, Jaegerthal au Schmelzberg, au Katzenthal, au Fleckenstein. Dès le début du 18^e siècle cependant, on utilisait déjà le minerai en grains, que Mouterhouse allait chercher en Lorraine jusqu'à Achen, Bening, Rahling, à des distances pouvant atteindre 15 000 toises.

Zinswiller occupe une position particulière, car l'usine étant située au débouché de la vallée de la Zinsel et en limite de la plaine, le haut fourneau a toujours fonctionné avec le minerai en grain du ban de Mulhausen de la seigneurie d'Oberbronn.

Au cours du 18^e siècle, le minerai en grain va progressivement supplanter le minerai en roche, dont les filons s'épuisent rapidement ; dès lors, la situation évolue car les maîtres de forge ne peuvent plus se contenter d'exploiter les terrains concédés dans les forêts par les propriétaires féodaux d'origine : il faut aller rechercher le minerai dans la plaine et négocier avec les seigneurs titulaires du droit d'exploitation et avec les propriétaires individuels. Si la ressource en bois reste abondante, la recherche en minerai de fer va devenir la préoccupation permanente des industriels, d'autant que la question de l'approvisionnement est complexe car elle entraîne d'autres difficultés : distance et coût du transport, lavage et stockage du minerai, constitution des mélanges de minerais dont dépend la qualité de la fonte. Bref, l'éloignement des minières a rapidement constitué une contrainte sur l'évolution des techniques, tout comme un point de friction majeur entre les entreprises.



Approvisionnement des hauts fourneaux de Mouterhouse au 18^e siècle

D'après l'ouvrage de Philippe-Frédéric de Dietrich, premier maire constitutionnel de Strasbourg et éminent minéralogiste

¹ Philippe-Frédéric de Dietrich – tome 2 Alsace.

² Photo extraite de l'ouvrage « Art des forges et fourneaux à fer » Bouchu et Courtivron 1761 – 1762 – Voir illustration page 10

³ La mine de Nothweiler se visite encore.

Mouterhouse : beaucoup de bois, peu de minerai

Le redémarrage du haut fourneau de Mouterhouse au début du 18^e siècle s'est fait sciemment alors que la question de l'approvisionnement en minerai de fer n'était pas réglée dans la durée.

En effet, la concession de 1720 du duc de Lorraine au profit de Frédéric Dithmar porte uniquement sur la création d'une usine à martinet et taillanderie « *sauf s'il se découvrait quelque mine* »⁴, qui permettrait de remettre un haut fourneau en marche. Pourtant les traces de gisements de fer dans la forêt de Mouterhouse sont nombreuses. Ceci n'est pas étonnant car ce n'était pas par hasard que l'industrie s'y était développée un siècle plus tôt. On peut penser que l'industrie du fer a toujours été présente dans les vallées depuis l'Antiquité, mais qu'il ne s'agissait que de l'exploitation de petits filons locaux travaillés de façon préindustrielle.

En 1720, le redémarrage est donc limité à la transformation de la fonte, sans fonderie, même si l'on ne perd pas l'espoir de recréer un haut fourneau un jour à venir.

Il ne faut pas attendre longtemps car en 1723⁵, le duc Léopold donne de nouvelles lettres patentes à Frédéric Dithmar, associé à Jean-Georges Mader, fermier de Zinswiller, qui les autorisent à créer un haut fourneau à Mouterhouse. Cette évolution en trois ans est importante puisque la question du minerai semble enfin avoir trouvé une solution grâce à l'association de Dithmar avec Mader qui apporte la possibilité de s'approvisionner en fer en grain dans le ban de Mulhausen.

Le nouveau haut fourneau est construit à l'Altschmelz, emplacement déjà utilisé au 17^e

siècle, au fond de la vallée, à proximité des mines en roche du Hochkopf et des minières en grain de Lorraine. Mais son approvisionnement était, dès son démarrage, complété et sécurisé par le recours aux mines alsaciennes. La concession de 1723 aborde à plusieurs reprises la question du minerai :

- L'article 3 prévoit que les concessionnaires peuvent chercher du minerai de fer dans les Etats de Son Altesse, c'est à dire du duc de Lorraine.

- L'article 13 indique que les concessionnaires peuvent faire entrer de la mine étrangère sans payer de droits ; c'est une allusion claire au minerai d'Alsace qui est une province française et donc étrangère, vue depuis la Lorraine indépendante.

- L'article 19 précise, dans l'hypothèse de l'épuisement des mines, que les bâtiments resteront acquis et pourront être affectés à une autre utilisation.

Les maîtres de forges Dithmar et Mader sont

donc parfaitement conscients des limites de l'approvisionnement en minerai, mais ils assument les risques parce que les gisements de Mulhausen assurent une sécurité et parce que la ressource en bois est acquise à bas prix : *la question des fers est la question des bois*⁶.

Le développement industriel au 18^{ème} siècle : la concurrence s'installe

La situation se cristallise progressivement dans la deuxième partie du 18^e siècle autour d'une concurrence qui va prendre une tournure très vive entre les propriétaires de Mouterhouse et Jean de Dietrich.

D'un côté, Mouterhouse s'affaiblit et de l'autre, les établissements Dietrich se renforcent.

En effet, Dithmar décède en 1751 et sa femme, associée à ses enfants et aux héritiers Mader, lui succède à la tête de l'entreprise jusqu'en 1761.



Exploitation du minerai en roche
Selon AGRICOLA 1556

⁴ Description des gîtes de minerai – Philippe-Frédéric de Dietrich – tome 3 Lorraine.

⁵ Cf de Dietrich supra.

⁶ Philippe Jéhin – Les forêts des Vosges du Nord – PUS 2005

Dithmar, comme de nombreux Lorrains d'alors, était partagé entre sa reconnaissance envers le duc qui avait assuré sa fortune et l'avait anobli, et son allégeance envers le Roi de France souverain à venir. En 1751 la Lorraine n'est pas encore française, mais l'intendant de Lorraine gérait déjà le pays pour le compte du Roi de France. Or, si Dithmar est fidèle au Roi, un de ses fils est parti en Toscane, puis en Autriche avec François de Lorraine, futur empereur du Saint Empire.

De plus, à la suite du décès de Frédéric Dithmar, une contestation ancienne entre les fermiers des domaines de Lorraine et les censitaires de Mouterhouse, sur la dîme des grains tourne au désavantage des héritiers Dithmar et Mader. Le 22 avril 1752, ils sont condamnés à payer la dîme des grains et à restituer les sommes qu'ils avaient perçues depuis 1741. Cependant, les héritiers sont confirmés dans leurs droits industriels et les forges peuvent continuer à fonctionner⁷.

La famille Mader se retire de Zinswiller en 1751 et les forges sont louées par le propriétaire Lorch à Moïse Elias. Le fils Dithmar obtient cependant la concession de la mine de Bitschhoffen en 1753, ce qui sera d'un poids considérable dans le futur. En 1761, la famille Dithmar et les héritiers Mader cèdent les forges à leurs créanciers, qui vont dès lors se succéder durant plusieurs décennies, entraînant une instabilité chronique dans la direction de l'entreprise et un retard dans le renouvellement des investissements :

- En 1760 - 1761, Mouterhouse est dirigé par Jean-Jacques Balligand, ingénieur des Ponts et Chaussées de Lorraine, Albert-Joseph Desprez et Pierre-Joseph Brunet.

- En 1771, suite au décès de J.J. Balligand, la propriétaire est Madame Balligand, sa veuve. Devenue elle-même débitrice, elle cède les forges en 1772 à Jacques Bergeron, entrepreneur de bois pour la Marine, son créancier.

Rien de tel du côté Dietrich, où l'entreprise prend son envol sous la direction de Jean III, devenu baron en 1761.

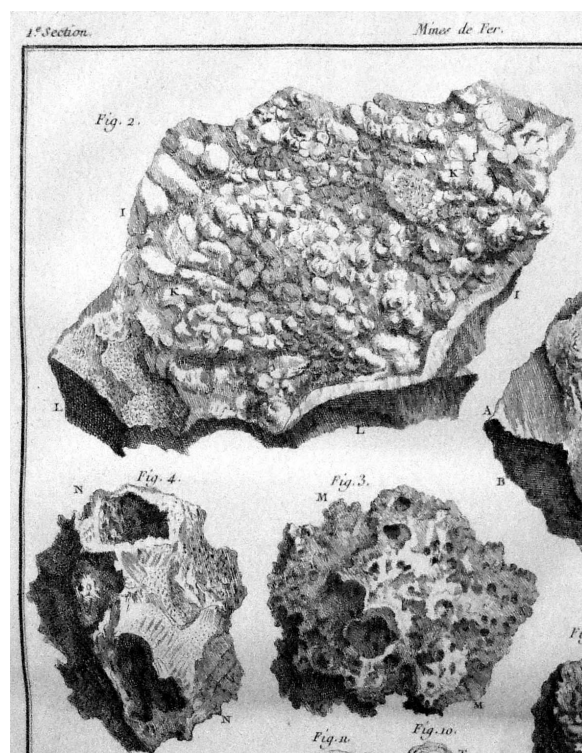
Alors que les moines de Stürzelbronn viennent de créer une fonderie pour valoriser leurs forêts et qu'ils sont déboutés par le Conseil de France de leur demande de s'approvisionner en mines d'Alsace, il rachète leur usine en 1766. Il s'accorde avec les moines pour se fournir annuellement de 4 200 cordes de bois et il obtient

l'affectation de forêts de Bitche au profit de ses usines ; au total il améliore son approvisionnement en bois de 18 000 arpents⁸.

Ayant assuré la sécurité de l'approvisionnement en eau et en bois de Jaegerthal, il peut construire le laminoir de Rauschendwasser et le fourneau de Reichshoffen en 1767. En 1768, il rachète la totalité de la fonderie et des forges de Zinswiller et en 1769 il crée la forge de Niederbronn⁹.

Il n'y a donc pas grand-chose en commun entre, d'un côté l'industriel entreprenant, maîtrisant parfaitement la métallurgie et le pays, et de l'autre côté, la succession des propriétaires plus attirés par la rentabilité des forêts que par le développement de la métallurgie.

Pourtant, la rivalité est bien là car Mouterhouse est un concurrent de taille qui produit toujours plus : en 1769, J. J. Balligand construit le site de la Neu-Schmelz avec un haut fourneau moderne, à 100 mètres de l'Alsace¹⁰, au moment où Jean de Dietrich acquérait Zinswiller et créait Niederbronn : est-ce une réponse ? Il dispose ainsi de deux hauts fourneaux, ce qui nécessite davantage de minerai et aussi plus d'ouvriers qualifiés, alors que le minerai et les ouvriers qualifiés sont rares.



Exemple de minerai en roche

" Art des forges et fourneaux à fer " de Bouchu et Courtivron 1761

⁸ Philippe de Dietrich – cf supra.

⁹ Le tricentenaire De Dietrich – La Nuée Bleue – saisons d'Alsace 1986.

¹⁰ Baerenthal est alors en Alsace jusqu'en 1793.

⁷ ADMM – B11467.

D'abord la crise, puis vint l'équilibre

Ayant acquis Zinswiller et Graffenweyer, Jean de Dietrich va essayer de devenir propriétaire des forges de Mouterhouse en négociant au cours de la subrogation des droits entre Madame Balligand et Jacques Bergeron¹¹.

En effet, après 1766, la Lorraine étant devenue française, la transmission des droits sur les forges et les forêts était subordonnée à l'accord, non plus du duc de Lorraine, mais du nouveau suzerain, le Roi de France.

Jean de Dietrich avait préparé le terrain en vue d'une acquisition de Mouterhouse, en essayant de prendre le contrôle des minières d'Alsace lors du renouvellement de leurs baux. C'est ainsi qu'il avait repris les baux de trois minières qui approvisionnaient Mouterhouse : Bitschhoffen et Morswiller en 1769 et 1772 et Wintershausen en 1772.

La situation était complexe car, depuis le rachat de Zinswiller, Dietrich avait récupéré les droits d'exploitation liés au haut fourneau et détenus dans le ban de Mulhausen, alors que Mouterhouse avait acquis antérieurement des droits, en particulier sur Bitschhoffen, grâce à Mader.

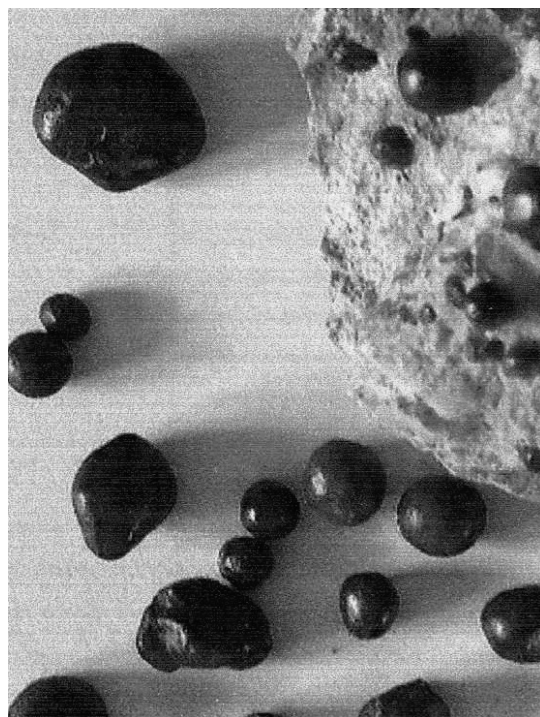
Lors de la demande de subrogation entre Madame Balligand et Jacques Bergeron son successeur, Jean de Dietrich intervient directement¹² :

- Il écrit à Bergeron le 9 décembre 1776 pour le dissuader d'acheter les forges de Mouterhouse.

- Il saisit M. de Beaumont, membre du Conseil Royal des Finances, pour l'inciter à refuser la subrogation au profit de Bergeron.

Mais Dietrich, tout noble alsacien éminent qu'il soit, est face à un « *entrepreneur de la fourniture des bois pour la marine*¹³ », c'est-à-dire à un Parisien lié aux intérêts de la Cour ; en outre, Mouterhouse est dans le Comté de Bitche qui appartient personnellement au Roi de France... Dès lors, le bois est prioritaire car il représente un gros revenu et le fournisseur de bois de marine, Bergeron, obtient satisfaction.

Dès 1776, Bergeron avait sollicité de Jean de Dietrich l'autorisation de s'approvisionner dans les minières de la préfecture de Haguenau, dont la famille de Dietrich jouissait de l'exclusivité depuis 1685.



Exemple de minerai en grain

Comme Dietrich refuse, Bergeron réplique en passant des baux anticipés avec les seigneurs hauts justiciers d'Alsace avant l'expiration des baux : le landgrave de Hesse-Darmstadt, la grande préfecture de Haguenau, l'abbaye de Neubourg, le Prince d'Hohenlohe seigneur d'Oberbronn....

La situation avait pris une tournure conflictuelle avec l'affaire « Grachter »¹⁴. En mars 1776, le commis principal Grachter est embauché par Bergeron à Mouterhouse. Mais Grachter avait travaillé auparavant chez Dietrich et il aurait indiqué à Bergeron quels étaient les projets miniers de son ancien maître, ce qui permit à Bergeron de passer des baux anticipés. En outre, Grachter aurait débauché le premier maître charpentier et sept forgerons alsaciens pour venir travailler à Mouterhouse...

Fort du succès de ses affaires et de sa situation, Dietrich propose en février 1778 au duc de Choiseul de racheter¹⁵ les minières de la grande préfecture de Haguenau au prix du bail de Bergeron et de verser 10 % en sus. Il propose aussi à Bergeron de reprendre les forges de Mouterhouse au prix où ce dernier les avait acquises et de lui payer un bénéfice raisonnable.

Bergeron ne refuse pas, ce qui montre que Dietrich avait vu juste. Mais, face aux exigences de Bergeron qui fixe le prix à 606 000 Livres, Dietrich ne donne pas suite et l'affaire prend un tour judiciaire.

¹¹ ADD carton 35.

¹² ADD carton 35.

¹³ ADMM B 11 184.

¹⁴ De Dietrich – le tricentenaire – cf supra

¹⁵ ADD carton 35

L'année 1778 sera celle des requêtes : requêtes de Jean de Dietrich et de Bergeron auprès du Conseil Souverain d'Alsace. Dietrich s'appuie sur deux arguments :

- La décision du Conseil Royal de 1765 qui refusait aux moines de Sturzelbronn de s'approvisionner en minerai d'Alsace,
- La jurisprudence minière qui réserve les mines et minières aux fourneaux existants les plus proches, ce qui éloignait Mouterhouse de ses approvisionnements.

L'année 1779 est celle des décisions de justice, défavorables à Bergeron. Trois arrêts du Conseil Souverain d'Alsace déboutent Bergeron en confirmant l'interdiction de tirer des mines d'Alsace ; cependant Dietrich est condamné à des dommages et intérêts pour avoir bloqué l'acheminement du minerai à Mouterhouse ! Grand Seigneur, Jean de Dietrich propose alors à Bergeron de lui livrer du minerai... bref, la justice souhaite qu'ils s'entendent : en droit, Dietrich a l'exclusivité des mines mais, en fait, cette exclusivité n'est pas applicable et personne ne souhaite que Mouterhouse s'arrête !

Alors que Bergeron est une nouvelle fois débouté en appel au Conseil d'Etat du Roi (juin 1780)¹⁶, Dietrich propose en octobre 1780 un partage des minières sur l'incitation du Duc de Choiseul qui le pousse à trouver une solution à l'amiable.

« Jeté dans un dédale d'affaires et d'entreprises dispersées dans tout le royaume »¹⁷, Bergeron doit céder les forges de Mouterhouse à un nouveau venu, Préaudeau de Chemilly avec lequel Jean et Philippe-Frédéric de Dietrich allaient parfaitement s'accorder.

Eugène Préaudeau de Chemilly, marquis de Bournonville, est l'ancien Trésorier Général des maréchaussées de France. Bergeron, débiteur, lui a cédé les forges et il entreprend alors de les remettre à niveau et de les développer dans l'esprit du 18^e siècle, ouvert aux sciences et aux techniques.

Une convention est conclue le 1^{er} octobre 1781¹⁸, mettant ainsi fin à un conflit de quatre ans. La transaction, précise Philippe-Frédéric de Dietrich, est déposée chez Maître Lacombe, notaire royal à Strasbourg. Elle contient deux types de

dispositions : les premières sur la répartition des mines et les secondes sur les clauses de non concurrence pour l'emploi des ouvriers.

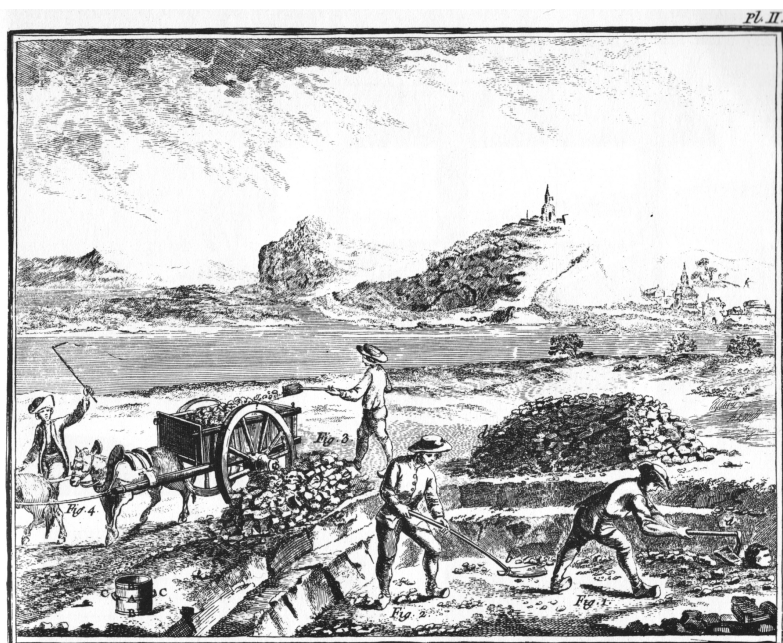
Il s'agit d'un accord très étendu qui remet à plat la répartition des minières entre Dietrich et Chemilly dans toute la Basse Alsace :

- Mouterhouse abandonne les baux de Bergeron avec le Landgrave de Hesse-Darmstadt dans le comté de Hanau et avec les barons de Herrissen et Krebs à Wittersheim ; Chemilly continuera à jouir des autres minières.

- Dietrich renonce aux baux passés par Bergeron dans la grande Préfecture de Haguenau à Bitschhoffen, Morswiller, Wintershausen, Kindtwiller, Hoechstatt, Hüttendorf, Bosendorf.

- Les gîtes nouveaux seront utilisés par les découvreurs, c'est-à-dire que Dietrich n'exigera plus le respect de l'ancienne jurisprudence qui réservait l'exploitation des minières au fourneau le plus proche dans la mesure du nécessaire à son fonctionnement.

- Les deux parties s'obligent à ne pas se contrarier lors du renouvellement des baux respectifs.



Minière en terrain plat

Encyclopédie Diderot et d'Alembert, planche de Etienne Jean Bouchu

Cette convention, signée le 1^{er} octobre 1781 par Jean de Dietrich et Didier, directeur des forges de Mouterhouse, sera paraphée le 12 octobre par M. de Chemilly à Bournonville, en Normandie.

La situation était enfin stabilisée et apaisée de façon pérenne pour chacun : la maison de Dietrich était plus solide que jamais et Mouterhouse avait durablement assuré son approvisionnement malgré une crise qui avait failli lui coûter la vie.

¹⁶ ADD carton 35.

¹⁷ Philippe-Frédéric de Dietrich – supra tome Lorraine.

¹⁸ ADD carton 35.

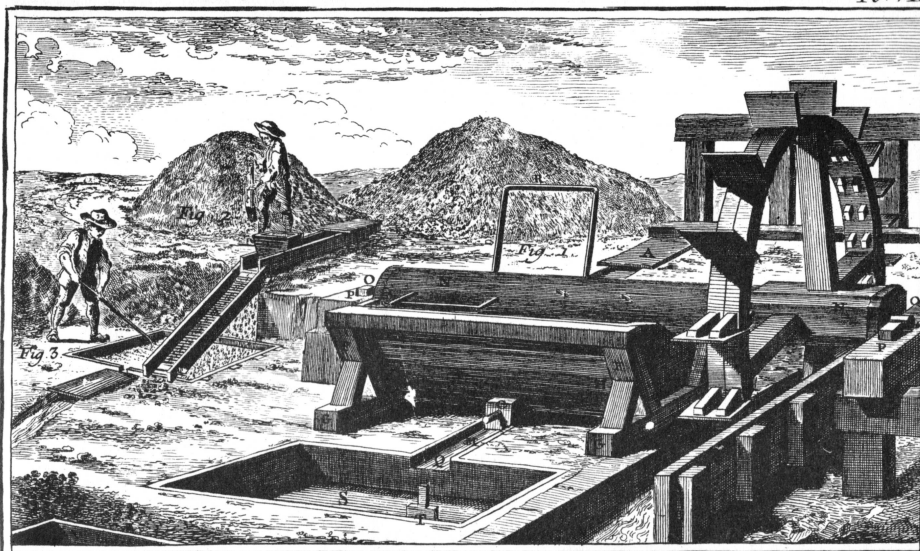
Révolution et Restauration : la concurrence feutrée

Avec la Révolution, l'exploitation des mines, privilège seigneurial, entre dans le droit de la République fixé dans le titre 1 de la loi de 1791.

La faculté d'exploiter les mines de fer sans concession est la conséquence de la permission d'établir les usines pour la fonte des minerais, accordée initialement par le corps législatif (article 2).

Dans son rapport, le Conseil des Mines fait part de son étonnement sur la décision de l'Administration centrale du Bas-Rhin qui a évoqué le prétexte de la pénurie de bois et des dommages que des travaux pouvaient y causer pour refuser l'autorisation, alors que la région regorge de forêts. Il est également surpris que cette Administration n'ait pas relevé que la loi permettait, en tout état de cause, aux maîtres de forges, de faire des recherches et qu'un domaine national ne saurait constituer une exception !.....

Pl. VII.



Lavage du minéral

Encyclopédie Diderot et d'Alembert,
planche de **Etienne Jean Bouchu**
voir note fin de texte

En conséquence, les maîtres de forges exploitent les mines sans permission dans leurs propriétés. Quand les mines sont situées dans le terrain d'autrui, ils peuvent trouver un accord amiable ou se faire autoriser par les tribunaux. Lorsque les minières sont situées dans un terrain national, comme la forêt de Haguenau, les administrateurs du département (futur Conseil Général) accordent la permission d'exploitation.

Le cas va se présenter dès 1794 avec la demande du citoyen Loysel, nouveau directeur des forges de Mouterhouse, pour obtenir une prolongation de l'exploitation de la mine de Bitschhoffen dont le filon se prolongeait dans la forêt de Haguenau.

Loysel a saisi le Conseil des Mines¹⁹ pour exposer qu'il avait demandé à l'Administration centrale du Bas Rhin la permission de continuer l'exploitation du filon qui lui avait été refusée par arrêté du 4 Brumaire. Loysel fait valoir que cette autorisation est indispensable pour maintenir l'activité de Mouterhouse qui, contrairement aux autres usines du secteur (cf Dietrich), est la seule à avoir poursuivi son activité durant la guerre pour produire de l'armement.

En fait, l'instruction du dossier et la décision vont prendre près de deux années car les Administrations centrales ignorent presque tout de la situation locale.

Dans son avis du 13 Floréal de l'an V, l'Administration du Bas Rhin précise sa position : « les articles 10 et 11 (de sa décision) qui déterminent un délai pour l'ouverture de l'exploitation, au cas où le maître de forges de Mouterhouse serait sensé avoir renoncé, sont fondés sur le besoin que pourraient avoir de ces mines les forges du Bas-Rhin du citoyen Dietrich²⁰, situées dans le voisinage et, certes, nous croyons devoir échapper aucune occasion de faciliter les exploitations de ce maître de forges dont les usines sont depuis le commencement de la guerre également en réquisition pour le service de l'artillerie ».

Ainsi, l'Administration du Bas-Rhin entendait protéger le fonctionnement des usines Dietrich, dans cette période difficile où les fourneaux étaient à l'arrêt et où la direction des établissements était perturbée par la disparition tragique de Philippe-Frédéric de Dietrich.

¹⁹ AN F 14 7992.

²⁰ Jean-Albert-Frédéric de Dietrich, qui épousera Amélie de Berckheim.

En outre, la forte pénurie de main d'œuvre et l'absence d'argent (on utilisait des assignats) poussait les administrateurs du Bas-Rhin, en lien avec les héritiers Dietrich, à ne pas trop favoriser les forges de Mouterhouse dans leurs approvisionnements afin de permettre un redémarrage des fourneaux de Dietrich le moment venu. Mais, comme Chemilly en 1781, Loysel était très bien introduit auprès du Gouvernement : il sera membre du Conseil des Cinq-Cents, Administrateur du domaine national, et cela ne lui sera pas difficile pour obtenir satisfaction.

La Restauration : où l'on revient au minerai en roche

Un autre épisode va se dérouler quelques décennies plus tard, dans les années 1829-1830, cette fois pour le contrôle de gîtes miniers dans le secteur de Fleckenstein.

La société de Dietrich avait, depuis plus d'un siècle, exploité le minerai en roche de Katzenthal, Friensbourg et Fleckenstein.

Mais sous l'Empire, Couturier, le neveu de Loysel et nouveau maître de Mouterhouse, s'était associé avec Drion, directeur chez Dietrich en créant la société des forges de Schönau. Couturier avait ainsi mis la main sur les mines qui approvisionnaient le haut fourneau de Schönau, Schlettenbach, Erlenbach, Bundenthal, Nothweiler, et il connaissait en détail le secteur voisin de Fleckenstein.

Le 27 janvier 1827, Couturier demande au préfet du Bas-Rhin la concession de deux mines, à Friensbourg et Dahlenberg²¹, sur le territoire de Lembach, au profit des Forges de Mouterhouse.

A cette époque, les propriétaires de Mouterhouse sont encore les successeurs du marquis de Chemilly d'avant la Révolution :

- Marie-Aimé comte de Laubespain,
- Athanase-Charles de Levis, marquis de Mirepoix, pair de France,
- Joseph-François Parraud, rentier et
- Joseph-Ferdinand Maury, avocat.

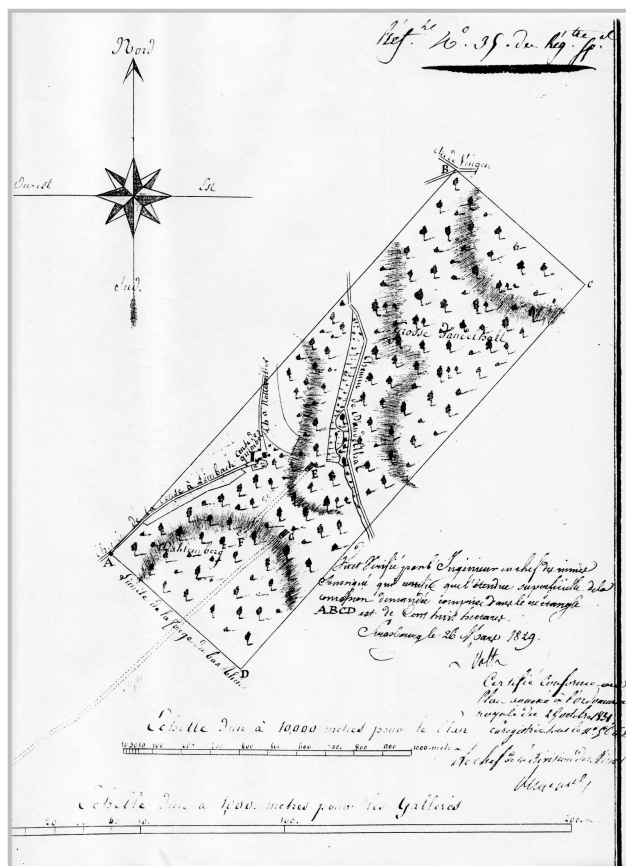
Ils obtiennent sous Louis-Philippe la concession des terrains demandés sous Charles X, mais le rapport de l'ingénieur soulève une difficulté : les terrains de Friensbourg et ceux de Dahlenberg ne sont pas attenants et entre eux se trouvent deux mines dont la concession a été sollicitée par d'autres demandeurs qui ne sont autres que les forges du Bas-Rhin, c'est-à-dire de Dietrich !

La proximité des mines crée une situation où les galeries d'écoulement vont s'interpénétrer et l'Inspecteur général des Mines Duhamel, qui rapporte le dossier, évoque la situation en les termes suivants :

« L'emplacement de la nouvelle galerie ne pourra être placé que sur la prolongation du gîte dans la concession de Rohrenthal et Fleckenstein (Dietrich). Il conviendra, conformément à l'article 45 de la loi de 1810, de prescrire que, dans le cas où le démergement de ces mines demanderait une communication avec les travaux de Rohrenthal ou une prolongation des galeries ou un nouveau percement, les propriétaires seront obligés de s'y soumettre ».

En fait, l'affaire est très complexe car Mesdames les Princesses de Rohan, propriétaires des forêts, et Madame de Dietrich avaient demandé séparément et concurremment une concession dès 1820, initiative restée sans réponse ; pour autant, cela n'avait pas empêché l'ouverture d'une galerie par les forges du Bas-Rhin, celle aujourd'hui enclavée et non autorisée.

Le Conseil des Mines fait la part des choses : il suggère que chaque concessionnaire se voie imposer dans son autorisation l'obligation d'accepter la communication de ses galeries avec



Projet de concession du Dahlenberg
Archives nationales 1829

²¹ AN F 14 7991.

celles de ses voisins, si cela devient indispensable pour les écoulements. Ces dispositions sont finalement incluses dans le cahier des charges joint à l'ordonnance du 6 octobre 1831.

En fait, dès cette époque, les liens entre les sociétés Dietrich et de Mouterhouse étaient très étroits ; les problématiques sont les mêmes, et les solutions aussi. Jean-Valentin Haas, le directeur de chez Dietrich au début du 19^e siècle travaille en bonne entente avec Couturier, le directeur de Mouterhouse. Depuis l'accord entre Philippe-Frédéric de Dietrich et Préaudeau de Chemilly, les établissements restent concurrents parce qu'ils sont voisins, mais sans conflit et il y a suffisamment de place pour eux deux. Le 19^e siècle et le début de la

révolution industrielle vont rendre possible la réalisation de la vision initiale de Jean de Dietrich : en 1843, les établissements sont tellement complémentaires que le développement du groupe familial de Dietrich passe par le rapprochement avec Mouterhouse qui se développait maintenant directement en Alsace avec la construction d'un nouveau haut fourneau à Mertzwiller et qui disposait des seuls fours à puddler de tout l'est de la France : cette fois, l'entente entre Louis-Orono Sonis²² et Amélie de Dietrich est bonne et le rachat se fera après des années de contacts et de discussions.

Mais le contrôle des mines et minières n'est plus essentiel, les chemins de fer arrivent !

Jean-François KRAFT

Note :

Étienne Jean Bouchu a réalisé toutes les planches et les documents de l'Encyclopédie concernant la sidérurgie, bien qu'ils ne soient pas signés. Il était en relation avec les philosophes de l'Encyclopédie. (*L'encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* a été éditée de 1751 à 1772 sous la direction de Diderot et D'Alembert)

Ces planches avec d'autres planches sont également publiées dans l'ouvrage « *l'Art des forges et fourneaux à fer* », par Gaspard de Courtivron et Étienne Jean Bouchu, en 1761.

Étienne Jean Bouchu était membre de l'Académie de Dijon et correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

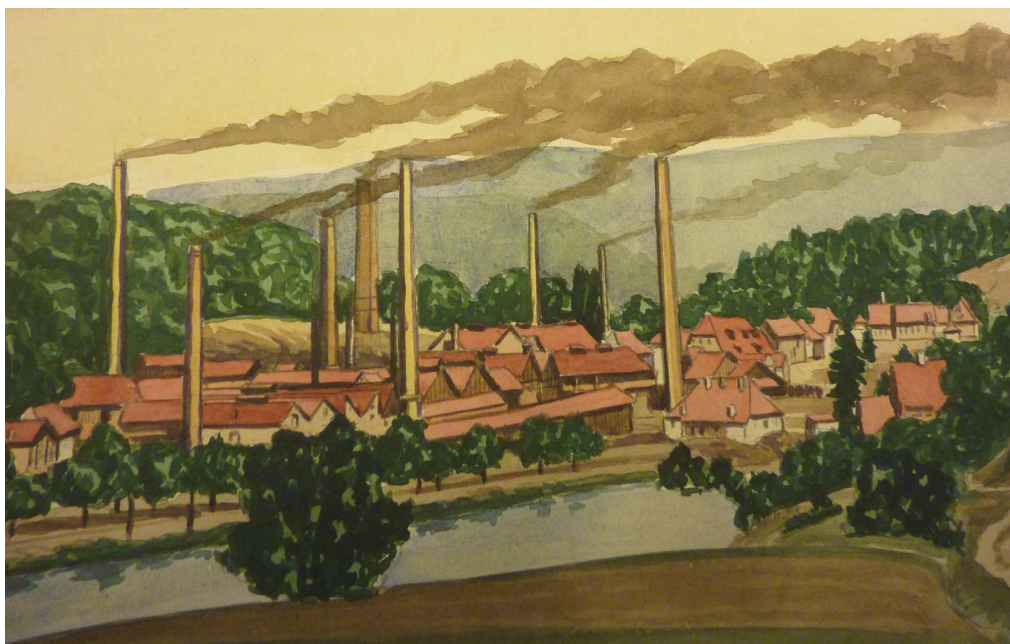
Il a également publié avec Gaspard de Courtivron un important ouvrage sur le fer : « **Descriptions des arts et métiers**, faites ou approuvées par Messieurs de l'Académie royale des sciences de Paris » 1771-1783.

²² Le nouveau propriétaire de Mouterhouse

Sources :

- monographie d'une usine lorraine, Mouterhouse , 1614-1900 – **Louis-Gilbert Walbock**, SHAL Metz 1907
- **Philippe-Frédéric de Dietrich** DESCRIPTION DES GITES DE MINÉRAI, Tomes 2 Alsace et 3 Lorraine, Slatkine réédition Genève 1986.
- ART DES FORGES ET FOURNEAUX A FER, **de Courtivron et Bouchu** Paris, 1761-1762
- Les forêts des Vosges du Nord du Moyen- Age à la Révolution **Philippe Géhin**, Presses universitaires de Strasbourg 2005
- **Saisons d'Alsace**, DIETRICH, LE TRICENTENAIRE 1986.

Archives De Dietrich



Les usines de Mouterhouse – Aquarelle non signée attribuée à J. Scherbeck